

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023 / COMPTE-RENDU

Présents : JM GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, C JAULIN, B LANAUD, N VARLEZ, S BOURGOIN, P BRAUD, N BUJARD, C COLLIN, A VIROULAUD, J PERCHE, V TOFFANO, P DOBBELS, T SICOT.

Absents excusés : M DEPOUTOT, J CHOLLET (pouvoir à P BRAUD), S PARMENTIER (pouvoir à C COLLIN) C CLERFEUILLE.

Absents :

Adoption du dernier compte rendu :

Adopté à l'unanimité

1) SIGNATURE D'UN CONTRAT CUI-CAE

Monsieur le maire expose :

Les collectivités territoriales peuvent recourir aux contrats uniques d'insertion qui sont des contrats de droit privé à durée déterminée d'une durée minimum de 6 mois. Ces contrats s'adressent aux personnes en recherche d'emploi et repose sur le triptyque Emploi/Formation/Accompagnement. Ils permettent de favoriser au mieux l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

En contrepartie, l'employeur peut bénéficier d'une aide financière mensuelle versée par l'Etat.

Il est proposé au Conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT :

- **DE CREER** un poste d'agent du service périscolaire à compter du 01 avril 2023 pour une durée de 9 mois, dans le cadre du dispositif « *Parcours Emplois Compétences* », pour exercer les missions d'agent des écoles et plus précisément dans le domaine périscolaire afin de développer le service animation notamment sur les temps de pause méridienne et de garderies périscolaires.
- **DE PRECISER** que le contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, après accord du prescripteur.
- **DE PRECISER** que la durée du travail est fixée à 25 heures hebdomadaires.
- **DE FIXER** la rémunération à 1220 € mensuels (base minimale du SMIC).
- **DE PRECISER** l'ouverture des crédits budgétaires.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer la convention avec Pôle emploi et le contrat de travail avec la personne qui sera recrutée et tout document nécessaire à l'exécution la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

2) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022- BUDGET GENERAL

Monsieur le maire expose :

Le compte de gestion est le document comptable du trésorier. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance avec le compte d'administratif.

On peut le retracer de la façon suivante :

1° Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2022 : 2 355 850.28 €

Recettes de fonctionnement 2022 : 2 966 231.25 €

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 de : 610 380.97 €

Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2021 : 847 242.40 €

Soit un excédent de fonctionnement de clôture de 2022 de : 1 457 623.37 €

II° Section d'investissement

Dépenses d'investissement 2022 : 558 577.88 €

Recettes d'investissement 2022 : 773 570.95 €

Soit un excédent d'investissement de l'exercice 2022 de 214 993.07 €

Déficit d'investissement 2021 : 152 506.15 €

Soit un résultat de clôture des investissements de 2022 excédentaire de : 62 486.92 €

Résultat de l'exercice 2022 : 825 374.04 €

Résultat global de clôture de l'exercice 2022 : (même chose en ajoutant les reports)

1 520 110.29 €

Il est proposé au Conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Adopté à l'unanimité

3) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022- BUDGET GENERAL.

Monsieur le maire présente les résultats du compte administratif du budget général 2022 et les éléments marquants de l'année budgétaire :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Document 1

Cette section regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux : rémunération du personnel, achat de fournitures, prestations de service, entretien et réparations, participation aux charges des organismes extérieurs, subventions aux associations, intérêts de la dette et autres charges exceptionnelles.

Chapitre 011 – Charges à caractère général (28.87 %)

657 616.99 € sur 724 600 € budgétisés

Ce chapitre représente le second poste des dépenses après la masse salariale. Cette année le fonctionnement des services a repris en totalité ; les dépenses comme en 2021 ont été bien maîtrisées malgré la hausse sur certains postes.

A l'article 6042 qui concerne le marché de cantine et les saisons culturelles à l'Abaca : augmentation due principalement à la hausse de 3 % pour le marché de cantine, mais aussi concernant l'Abaca, à des cessions d'artistes plus élevées et à un versement d'acompte pour les cachets pour la saison 2023.

La crise de l'énergie a sensiblement impacté le budget cette année. Les répercussions seront sur l'année 2023. A contrario, les combustibles ont subi la hausse en direct sur 2022.

A l'article 611, une diminution qui s'explique par la modification du marché de transports scolaires signé avec Grand Cognac à la rentrée de sept 2021 et sept 2022.

A l'article 6135, une dépense imprévue pour faire face à la chaleur lors du 13 juillet par la location d'une tente de réception (+ 7000 €).

Chapitre 012 – Les charges de personnel (50.82 %)

1 229 900.54 € sur 1 263 000 € budgétisés

Ce chapitre demeure le première poste des charges de fonctionnement. En 2022, il représente 50.82 % des dépenses réelles déduction faite des remboursements de salaires (72 534 €), en diminution de 4 points par rapport à 2021.

Cela s'entend par les différents mouvements du personnel. Les agents mutés ne sont pas remplacés ou par des agents déjà en place. D'autre part, on sollicite beaucoup moins le service intérimaire en essayant de pourvoir au mieux aux remplacements.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

46 420.00 € sur 46 420 € budgétisés

La dépense est conforme au prévisionnel.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (8.52 %) **194 060.28 € sur 236 317.43 € budgétisés**

Les indemnités des élus ont bénéficié de l'augmentation du point d'indice au 01 juillet.

La participation au SDEG 16 est moindre puisque les travaux d'effacement de réseau n'ont pas été réalisés ; les subventions aux associations ont été versées selon les nouveaux critères en totalité. Il en est de même pour la subvention versé au CCAS.

Chapitre 66 – Charges financières (2.35 %)

53 498.07 € sur 53 500 € budgétisés

Les intérêts de la dette ont augmenté en 2022. L'un des emprunts est indexé sur le livret A, celui-ci ayant connu deux augmentations de taux en 2022.

CONCLUSIONS SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses d'ordre) s'élèvent sur l'exercice à 2 277 408 € en augmentation par rapport à 2021 (+ 225 000 €) soit 11 %. Cette hausse est à relativiser en raison d'une dépense exceptionnelle (annulation d'un titre de 2021) qui s'élève à 95 588 €. Néanmoins les dépenses ont augmenté d'environ 130 000 € en raison principalement de l'inflation mais aussi et de l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires et élus au 01 juillet 2022 et de la reprise totale d'activité pour l'ensemble des services.

Les dépenses totales de fonctionnement pour l'année 2022 s'élèvent à 2 355 850.28 €.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Document 2

Les produits de la section de fonctionnement proviennent des ressources régulières constituées par les produits d'exploitation des services publics, des produits fiscaux, des dotations, des subventions et autres produits exceptionnels.

Chapitre 013 - Atténuations de Charges

75 234.44 € sur 80 000 € budgétisés

Ce chapitre concerne les remboursements de salaire des agents en arrêt maladie et le remboursement de la rente Bousquet.

Chapitre 70 – Les recettes d'exploitation

208 677.11 € sur 213 876 € budgétisés

Ce chapitre correspond pour l'essentiel aux recettes des services communaux dans les différents secteurs (culturel, garderie, cantine, centre de loisirs).

L'article 7062 concerne les recettes pour les spectacles à l'Abaca, la hausse par rapport à 2021 s'explique par une saison complète, la venue d'artistes plus connus et la vente sur 2022 de billets pour le spectacle de M. Lavoine se produisant en 2023.

On note une recette exceptionnelle : remboursement du coût de fonctionnement pour l'ALSH – Années 2019 et 2020 : 64 005 € (article 70688).

Chapitre 73 – Les recettes fiscales (39.16 %) 1 553 579 € sur 1 520 692 € budgétisés

La fiscalité est composée de deux parties : d'une part, la fiscalité propre liée aux taxes foncières et à la redistribution du taux départemental de taxe foncière à la commune à la suite de la suppression de la TH mais aussi d'une compensation liée à la diminution des bases industrielles que l'on va retrouver au chapitre 74.

Les bases ont été revalorisée à hauteur de 3.4 % sur l'année et les taux communaux n'ont pas subi d'augmentation en 2022.

L'ensemble des attributions sur ce chapitre est conforme au prévisionnel. Pour la dotation de solidarité communautaire, une recette supplémentaire avait été attribuée en 2021.

Les droits de mutation (1.2 % de la valeur du bien) sont tributaires des ventes immobilières communales. La recette démontre des mouvements immobiliers importants.

Chapitre 74 – Dotations et subventions 1 011 628 € sur 953 811 € budgétisés

Les montants prévisionnels des dotations ou subventions ont été réalisés.

On retrouve au 74 834, la compensation dont on a parlé au chapitre 73 liée à la diminution des bases industrielles soit 895 004 € soit + 60 566 € par rapport au prévisionnel 2022 mais aussi + 159 000 € par rapport au réalisé 2021 ce qui démontre l'importance de ces établissements industriels pour la fiscalité.

In fine, les chapitres 73 et 74 en fiscalité pure représentent 83.12 % des recettes réelles de fonctionnement soit + 5 points par rapport à 2021.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 71 164 € sur 68 000 € budgétisés

Ce chapitre concerne les revenus locatifs des immeubles (logements, locations des salles).

Chapitre 77 - Produits exceptionnels 25 083 € sur 8 000 € budgétisés

Pas de cession immobilière importante cette année uniquement celle concernant le lotissement qui fait l'objet d'un budget annexe.

CONCLUSIONS SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes réelles s'élève à 2 945 529.73 €, supérieures à l'exercice 2021 (2 755 898 € hors produit des cessions) ce qui démontre une dynamique principalement liée à la fiscalité.

S'ajoutent les écritures d'ordre (chapitre 042) qui concernent essentiellement les travaux en régie soit un total global de recettes de 2 966 231.25 €.

Enfin est ajouté le résultat de fonctionnement de l'année N-1 soit 847 242.40 €.

Les recettes globales de fonctionnement pour l'année 2022 s'élèvent à 3 813 473.65 €.

BILAN FINANCIER DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 355 850.28 €.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 2 966 231.25 €.

Le résultat de l'exercice 2022 est excédentaire (R-D) : 610 380.97 € (en 2021 il était de 666 952.54 € avec un produit de cession de 285 000 €) ce qui démontre une progression de 228 400 € au niveau du résultat hors cession.

A cela s'ajoute l'excédent de fonctionnement de l'année N- 1 soit 847 242.40 € ce qui fait un résultat global de clôture de **1 457 623.37 €**.

III – SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Document 3

Les dépenses liées à la section d'investissement apportent une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. Pour 2022, l'investissement annuel a été réalisé à 95 % ; seuls les grands projets actés n'ont pas été suivis de réalisation sur l'année.

COMPTE 20 – FRAIS ETUDE : 30 951 € (Création d'un commerce et Lotissement)

COMPTE 2046 : PARTICIPATIONS GRAND COGNAC : 38 999.92 € (Eaux pluviales et Urbanisme)

COMPTE 21 – ACQUISITIONS : 43 385.50 € (Mobilier Mairie, Livres CD Médiathèque, Vaisselle pour le self, outillage, Informatique)

COMPTE 2313 - BATIMENTS : 106 992.66 € (Aménagement du secrétariat, création du self à la cantine, Salles des fêtes, Presbytère, Cimetière)

COMPTE 2315 – VOIRIE : 193 262.54 € (Programme annuel de voirie, RD 85 Phase 2, Plan d'adressage, Rue de l'Ancienne Gendarmerie avec la mise en place du sens unique)

COMPTE 16 – EMPRUNT : 120 282 € (remboursement du capital)

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 558 577.88 € auquel on ajoute le déficit de l'investissement de l'année N-1 (152 506.15 €) soit un total de 711 084.03 €.

Les Restes à Réaliser pour les dépenses engagées s'élèvent à 452 987.09 €.

IV – SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Document 4

Hormis l'excédent de fonctionnement capitalisé (268 468.68 €), les principales recettes sont :

- Le FCTVA - Ces recettes sont directement liées aux dépenses d'investissement réalisées en 2021 puisque la commune a pérennisé le système de récupération sur les investissements N-1 : 202 964 €
- La taxe d'aménagement : 89 076.28 €
- Les subventions de l'état - DETR : 13 569.55 (Socle numérique Ecoles, Médiathèque, Intramuros)
- Les subventions du département : 118 600 €
- RD85 Phase 2 Fonds forfaitisé solde : 93 105 €
- Mairie Aménagement du secrétariat : 10 171 €
- Cantine – Self : 15 324 €

Les recettes réelles s'élèvent à 773 570.95 €.

Les Restes à Réaliser pour les recettes à percevoir s'élèvent à 54 679 €.

BILAN FINANCIER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 711 084.03 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à : 773 570.95 €.

Le résultat pour l'exercice 2022 sur cette section est excédentaire à hauteur de 62 486.92 €.

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses (452 987.09 €) et recettes (54 679 €), l'excédent de fonctionnement capitalisé (pris sur le résultat de fonctionnement de l'année) sera de 335 821.17 € à reporter en recettes d'investissement.

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

A- Résultat globale de clôture (Section d'investissement)

Le montant des dépenses est de 711 084.03 € qui se décomposent de la manière suivante :

- Dépenses : 558 577.88 €
- Déficit d'investissement N-1 : 152 506.15 €

Le montant des recettes est de 773 570.95 €

- Recettes : 773 570.95 €
- Excédent d'investissement : /

Résultat de l'exercice 2022 : 214 993.07 €

La section d'investissement est donc excédentaire sur l'année 2022 auquel on ajoute le résultat déficitaire de l'exercice 2021 (dépense d'investissement) soit 152 506.15 €.

Ce qui fait un résultat global de clôture pour l'année 2022 de 62 486.92 € - excédentaire

Ce résultat sera reporté en recettes d'investissement au Budget Primitif 2023 (Compte 001).

B- Résultat global de clôture (section de fonctionnement)

Dépenses de fonctionnement : 2 355 850.28 €

Recettes de fonctionnement : 2 966 231.25 €

Soit un résultat excédentaire pour l'année de 610 380.97 € - (666 952.54 € en 2021)

A ce chiffre, s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté (002) qui s'élève pour l'année N - 1 à 847 242.40 € - (448 758.54 € en 2021)

Soit un résultat global de clôture qui s'élève à 1 457 623.37 € - (1 115 711.08 € en 2021)

C- Résultat des deux sections

Section de fonctionnement : Excédentaire avec un résultat de 610 380.97 €

Section d'investissement : Excédentaire avec un résultat de 214 993.07 €

Soit un résultat excédentaire sur l'exercice 2022 de 825 374.04 €

Madame JAULIN propose au Conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT :

- **D'APPROUVER** le compte administratif pour l'exercice 2022.
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec celles transmises par le trésorier.

Adopté à l'unanimité

4) AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le maire explique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2022. Il rappelle les éléments nécessaires à l'affectation du résultat :

Fonctionnement	
- Excédent de fonctionnement du budget principal :	+ 1 457 623.37 €
Investissement	
- Excédent d'investissement du budget principal :	152 506.15 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	452 987.09 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement :	54 679.00 €

Soit un besoin en financement en investissement de 335 821.17 €.

Considérant le besoin en financement de la section d'investissement il est proposé au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de + 1 457 623.37 € de la manière suivante :

C/1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) = 335 821.17 €.

C/002 (Report de fonctionnement) = 1 121 802.20 €

Adopté à l'unanimité

5) VOTE DES TAUX DES TAXES 2023

Monsieur le maire expose :

Considérant que la commune a dû procéder à une hausse significative des taux des taxes locales en 2021 mais qu'en revanche les taux ont été inchangés en 2022.

Considérant que la revalorisation des bases locatives pour cette année 2023 s'élève à plus de 7 % ce qui est très significatif.

Considérant que la commune a la faculté à nouveau d'agir sur les taux de taxe d'habitation qui sont désormais uniquement applicable **sur les résidences secondaires**.

Considérant que le budget 2023 peut être établi sans hausse de fiscalité supplémentaire.

Il est proposé au Conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT de laisser inchangés les taux de fiscalité pour l'année 2023 soit :

- Taxe sur le foncier bâti : 43.28%
- Taxe sur le foncier non bâti : 51.94%
- Taxe d'habitation : 8.57%

Adopté à l'unanimité

6) VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Monsieur le maire présente le projet de budget primitif 2023 du budget principal.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Document 6

CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES 80 000 €

Ce chapitre concerne principalement les remboursements de salaires à la suite des différents arrêts maladie des agents.

L'assureur Sofaxis ayant dénoncé le contrat pour l'assurance du personnel pour renégociation à des taux plus élevés, la commune a signé un nouveau contrat avec Groupama à un taux plus bas et à des meilleures conditions de remboursement.

CHAPITRE 70 – PRODUITS DES DOMAINES **222 576 €**

Ce chapitre correspond pour l'essentiel aux recettes des services communaux dans les différents secteurs (culturel, garderie, cantine, ALSH) et à l'occupation du domaine public.

70323 : Signature de convention avec SFR soit 10 000 €/an.

70688 : Grand Cognac remboursera à nouveau cette année deux exercices ; la commune s'est engagée à ce que le déficit de l'ALSH ne soit pas supérieur à 25 000 €.

70846 : Grand Cognac s'est engagé à rembourser à la commune la consommation de fluides de 2018 à 2022 pour le multi accueil : 15 000 €

Chapitre 73 – IMPOTS ET TAXES **1 557 594 €**

Cette année, la loi de Finances a revalorisé les bases sur le foncier bâti et la taxe d'habitation de 7.1 %. Le budget est établi sans hausse des taux.

CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET SUBVENTIONS **1 086 803 €**

Ce chapitre concerne principalement les dotations et subventions suivantes :

- Dotation Solidarité rurale : 34 605 €
- FCTVA : 8 600 €
- Autres frais : 2 600 €
- Subvention Département 16 (aide à la culture) : 2 500 €
- Subvention Grand Cognac Transports : 19 738 €
- Participation des Communes aux frais de scolarité : 20 800 €
- Participation CAF (garderies scolaires CEJ + PSO) : 40 000 €

La réforme de la fiscalité économique pour les locaux industriels a entraîné à compter de 2021 une baisse de moitié des bases compensée par une dotation de l'Etat de 958 565 € cette année (article 74834).

Chapitre 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE **80 000 €**

Ce chapitre concerne uniquement les loyers et les locations de salles.

BILAN

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent donc à un prévisionnel de 3 039 573 € auquel on ajoute le montant de 27 500 € pour le chapitre 042 soit un montant de 3 067 073 €.

A ce montant, s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté de l'année N-1 soit 1 121 802.20 € ce qui porte le montant prévisionnel des recettes à 4 188 875.20 €.

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Document 7

Cette section regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux : rémunération du personnel, achat de fournitures, prestations de service, entretien et réparations, participation aux charges des organismes extérieurs, subventions aux associations, intérêts de la dette et autres charges exceptionnelles.

CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL 993 200 €

Ce chapitre correspond aux dépenses courantes de la commune : il regroupe toutes les charges afférentes aux services proposés par la commune. Cette année le prévisionnel est en hausse significative (+ 37 %) par rapport au prévisionnel 2022 ; cette augmentation est due principalement à la situation économique actuelle (fluides, matières premières en hausse).

6042 (Achat de prestations de service)

Prestations concernant la saison culturelle à l'Abaca : 70 000 €
Marché de restauration Sodexo Cantine + ALSH : 90 000 € (+ 3%)

60612 (Fluides) :

La commune a signé les nouveaux contrats d'énergie pour un an avec le Sdeg 16 à compter du 01 janvier 2023. Ils sont en moyenne 3 fois supérieurs aux tarifs proposés en 2022. Compte tenu des mesures d'économie réalisées par la commune, le prévisionnel est multiplié par seulement 2.4.

CHAPITRE 012 – CHARGES DU PERSONNEL 1 276 800 €

Ce chapitre demeure le première poste de charges de fonctionnement. Il représente en prévisionnel pour l'année 2023, 45.34 % (- 5 points par rapport à 2022) des dépenses réelles, déduction faite des remboursements de salaires.

CHAPITRE 014 – ATTENUATIONS DE PRODUITS – FPIC 50 000 €

C'est un fonds de péréquation versé depuis 2013 à Grand Cognac dans le cadre d'une redistribution des ressources vers les communes dites « pauvres » et dont le montant versé impacte les ressources de la commune. Pour 2023, 50 000 € ont été inscrits mais la somme pourrait être revue à la hausse car le montant ne sera communiqué qu'en juin par les services préfectoraux.

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 238 966 €

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les participations aux différents syndicats auxquels la commune adhère, les subventions allouées aux écoles, associations et CCAS.

CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES – INTERETS DE LA DETTE 69 000 €

L'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'Abaca est indexé sur le taux du livret (Taux égal à 1 % + Taux du livret A). Après deux augmentations en 2022, le taux du livret A est passé à 3 % au 01 février 2023. Le prévisionnel pour les intérêts de la dette est en hausse cette année de 15 500 €.

CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES 1 200 €

CHAPITRE 68 – DOTATION AUX PROVISIONS 200 €

La loi oblige depuis 2020 une provision pour créances douteuses.

CHAPITRE 022 – DEPENSES IMPREVUES 10 000 €

BILAN

Le montant des dépenses réelles s'élève à 2 639 366 €, auquel s'ajoute le montant des amortissements soit 42 000 € ce qui fait un montant prévisionnel global de dépenses de 2 681 366 €.

BILAN SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de 4 188 875.20 €. La différence entre les recettes et les dépenses permet de basculer sur la section d'investissement, la somme de 1 507 509.20 €.

III – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Document 9

Dénomination	Restes à Réaliser 2022	Recettes nouvelles 2023
Virement de la section de fonctionnement		1 507 509.20 €
Excédent d'Investissement N-1		62 486.92 €
Excédent de fonctionnement capitalisé - 1068		335 821.17 €
Cession Terrain Orlut		44 500.00 €
Cession Hennessy CR 8 et Vignaud		21 800.00 €
Cession Maison Mianney		20 500.00 €
Cession Matériel		36 500.00 €
FCTVA sur Travaux 2022		56 000.00 €
Dotation Solidarité communautaire		155 973.00 €
Taxe d'Aménagement Urbanisme -Sté Hennessy - SA Neoen	50 000.00 €	50 000.00 €
Taxe d'Aménagement Urbanisme Particuliers		15 000.00 €
Subvention Département 16 Médiathèque 20 ans	4 679.00 €	
Subvention Département 16 - Rénovation énergétique		9 500.00 €
Subvention Département 16 - Autre projet		14 000.00 €
Grand Cognac Ecritures Eaux Pluviales		18 752.00 €
Amortissements		42 000.00 €
Ecritures d'ordre		8 000.00 €
S/TOTAL		2 398 342.29 €
TOTAL	54 679.00 €	2 453 021.29 €

IV – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Document 10

Dénomination	RAR 2022	Propositions 2023
DIVERS		151 110.00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		
Capital emprunt		126 110.00 €
Travaux en Régie - Propositions		15 000.00 €
<i>Mur d'enceinte Ecole P. Garandeau</i>		
Cautions	440.74 €	
Dépenses imprévues		10 000.00 €
LOGICIELS - cpte 205		8 500.00 €
Logiciels Métiers Mairie		8 000.00 €
Médiathèque - Application Livres numériques + Logiciels		500.00 €
FRAIS D'ETUDE - INSERTION - cpte 203		60 000.00 €
Création Boulangerie	9 737.40 €	50 000.00 €
Bourg de Richemont - BETG	50 000.00 €	
Champ de Foire Requalification		8 000.00 €
Frais d'études Projets divers		
Insertion Marché annonces légales		2 000.00 €
Résidence Séniors		
EAUX PLUVIALES - cpte 204		

Eaux Pluviales		
ACQUISITIONS		143 000.00 €
Médiathèque Mobilier	15 361.00 €	
Médiathèque Livres - CD	4 547.95 €	6 000.00 €
Ecole P Garandau - Socle numérique		11 100.00 €
ALSH Mobilier		700.00 €
Mairie - Agencement de bureau	300.00 €	
Informatique Divers services - PC Portable		5 000.00 €
Acquisitions diverses		6 000.00 €
Services Techniques - Outillage	2 000.00 €	6 000.00 €
Services Techniques - Tracteur	144 000.00 €	
Services Techniques - Elageuse		
Services Techniques - PC Portable		1 200.00 €
Projet Gendarmerie - Véhicule		21 000.00 €
Terrains - Divers (VC3, ...)	6 000.00 €	
Terrain Dupuy		86 000.00 €
BATIMENTS COMMUNAUX		180 700.00 €
Mairie - Hall d'entrée Stores		2 500.00 €
Médiathèque - Rénovation énergétique		18 500.00 €
Ecole Maternelle - Rénovation énergétique		25 200.00 €
Ecole élémentaire P. Garandau Mur d'enceinte extérieur		3 500.00 €
Ecole élémentaire P. Garandau Cour		
Abaca - Etanchéité		3 000.00 €
Abaca - Réfection peinture scène + lino loge		11 000.00 €
Projet Gendarmerie - Rénovation Bâtiments		100 000.00 €
Toilettes publiques Chez Théré		3 000.00 €
Création Boulangerie		
SMF Travaux vestiaires	6 100.00 €	
Chaudières		4 000.00 €
Dénomination	RAR 2022	Propositions Nouvelles 2023
Cimetière de Cherves - Reprise de concessions		10 000.00 €
VOIRIE		175 000.00 €
Aménagement de l'Avenue Jean Monnet - Tranche 2 + MO	4 500.00 €	
Voirie-Trottoirs Programme annuel	6 000.00 €	150 000.00 €
Chemin de La Sablière à Chez Toinot		
Rue de l'Abreuvoir		
Place de la Mairie Richemont devant Ancienne Mairie		
Village du Marais - Trottoirs		
Bourg de Richemont - Effacement de réseaux	200 000.00 €	
Bourg de Richemont - Travaux		
Parking Péré - Abri Bus		7 000.00 €
Bornes Incendie		5 000.00 €
Chemin de Prézier - Aménagement paysager (arbres)		3 000.00 €
L'Abaca - Parking		10 000.00 €
ECLAIRAGE PUBLIC		30 200.00 €
Eclairage Public - Fonds de Concours	4 000.00 €	
Chemin de la Péroche devis signé en 2018 3 479.79 €		
Chemin de la Bascule		6 000.00 €
Lotissement - EP		24 200.00 €
ECRITURES D'ORDRE		20 500.00 €
Ecritures d'intégration - 041		8 000.00 €
Quote Part subvention Investissement - Eaux pluviales - 040		12 500.00 €

INVESTISSEMENT PLURIANNUEL		
Programme Travaux Pluriannuel		1 231 024.20 €
S/TOTAL	452 987.09 €	2 000 034.20 €
TOTAL		2 453 021.29 €

Il est proposé au Conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT :

- **D'ADOPTER** le budget au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement et au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement - Dépenses

Chap. 11 Charges à caractère général :	993 200.00 €
Chap. 12 Charges de personnel et frais assimilés :	1 276 800.00 €
Chap. 014 Atténuations de produits :	50 000.00 €
Chap. 65 Autres charges de gestion courante :	238 966.00 €
Chap. 66 Charges financières :	69 000.00 €
Chap. 67 Charges exceptionnelles :	1 200.00 €
Chap. 68 Dotations aux provisions :	200.00 €
Chap. 022 Dépenses imprévues :	10 000.00 €
Chap. 42 Opérations d'ordre transfert entre sections :	42 000.00 €
Chap. 023 Virement à la section d'investissement :	1 507 509.20 €

Total des dépenses : 4 188 875.20 €

Section de fonctionnement - Recettes

Chap. 13 Atténuation de charges :	80 000.00 €
Chap. 70 Produits des services et du domaine :	222 576.00 €
Chap. 73 Impôt et taxes :	1 557 594.00 €
Chap. 74 Dotations subventions et participations :	1 086 803.00 €
Chap. 75 Autres produits de gestion courante :	80 000.00 €
Chap. 77 Produits exceptionnels :	12 600.00 €
Chap. 042 Transfert entre section :	27 500.00 €

Total des recettes de l'exercice : 3 067 073.00 €

Excédent reporté : 1 121 802.20 €

Total recettes : 4 188 875.20 €

Section d'investissement - Dépenses

Chap. 001 Déficit d'investissement reporté :	152 506.15 €
Chap. 020 Dépenses imprévues :	10 000.00 €
Chap. 040 Opérations d'ordre de transfert entre section :	21 250.00 €
Chap. 041 Opérations patrimoniales :	8 000.00 €
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées :	122 955.00 €
Chap. 20 Immobilisations incorporelles :	89 064.84 €
Chap. 204 Subventions d'équipement versées :	33 752.00 €
Chap. 21 Immobilisations corporelles :	551 789.97 €
Chap. 23 Immobilisation en cours :	960 900.00 €

Reste à réaliser : 213 530.53 €

Pour un total cumulé de : **2 163 748.49 €**

Section d'investissement - Recettes

Chap. 021 Virement de la section de fonctionnement :	1 223 628.97 €
Chap. 10 Dotations, fonds divers :	638 468.68 €
Chap. 024 Produits des cessions :	88 159.84 €
Chap. 13 Subventions :	78 923.00 €
Chap. 040 Ecritures entre section :	29 000.00 €
Chap. 041 Opérations patrimoniales :	8 000.00 €

Reste à réaliser : 97 568 €

Pour un total cumulé de : **2 163 748.49 €**

- **ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2022 de la commune de CHERVES RICHEMONT qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : **4 188 875.20 €**

Section d'investissement : **2 163 748.49 €**

Adopté à l'unanimité

7) ATTRIBUTION DES SUBVENTION 2023

Monsieur le maire propose de procéder à l'attribution des subventions aux associations et aux écoles.

Associations	Propositions 2023
Subventions ordinaires	
Associations communales	
Comité des fêtes d'Orlut	1 540,00 €
Adrena'zik	640,00 €
Zumb'n Cherves	640,00 €
Société de Chasse	490,00 €
Acro Jeux	850,00 €
Les Gars Dau Pays Bas	700,00 €
Move in love - Gymnastique	490,00 €
Antenne Nature Loisirs	400,00 €
Les Team ouins ouins	1390,00 €
La Truite Champblancaise	700,00 €
Anciens combattants	550,00 €
Richemont Loisirs Culture	550,00 €
Rugby Loisirs	640,00 €
Gospel en Borderies	250,00 €
Club Pétanque Loisirs et jeux de cartes	250,00 €
Club de l'Amitié et Age d'Or	940,00 €
TED 16 - Défense sanitaire	200,00 €
Conservatoire du Vignoble	250,00 €
ADMR	1 830,00 €
Amadom	500,00 €
S/TOTAL 1	13800,00 €

Ecoles	
OCCE Ecole P Garandeau (subv ordin)	5 580,00 €
OCCE Ecole P. Garandeau (Projet)	1 000,00 €
OCCE Ecole P. Garandeau - Rased Claude Boucher	150,00 €
OCCE école JM Weber (subv ordin)	3 105,00 €
OCCE Ecole JM Wéber (Projet)	1 000,00 €
OGEC Sainte Eustelle	44 670,12 €
APEL Ste Eustelle (Projet)	1 000.00 €
S/TOTAL 2	56505.12 €
Subventions Exceptionnelles	
S/TOTAL 3	
Subventions non affectées	
	9 694.88 €
S/TOTAL 4	9 694.88 €
TOTAL (1 + 2 + 3 +4 +5)	80 000,00 €

Il est à noter que n'ont pas participé au vote :

- T SICOT pour la société de chasse.
- Véronique TOFFANO pour AMADOM.
- Serge BOURGOIN pour le comité des fêtes d'Orlut.
- Joel PERCHE pour l'ADMR.

Adopté à l'unanimité

8) VOTE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TERRE DU PINIER

Monsieur le maire présente le budget Annexe Lotissement Terres du Pinier. Il explique que la tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi des lotissements et rappelle qu'il y a lieu de créer un budget en HT sur les 2 sections.

Il propose au Conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT :

- **D'ADOPTER** dans son ensemble le budget Annexe Lotissement « Terres du Pinier » de la commune de CHERVES RICHEMONT qui peut se présenter comme suit :

Dépenses de fonctionnement HT

6015 TERRAINS	240 000 €
6045 Etudes	45 000 €
605 Travaux	500 000 €
608 -043 Frais accessoires :	5 000 €
71355 Variation de stocks finis	400 000 €
66 111 Intérêts d'emprunt :	5 000 €

Total 1 195 000 €

Recettes de fonctionnement HT

7133 Variation de stock en cours :	790 000 €
7015 Vente de terrains :	400 000 €
796-043 Transfert charges financières :	5 000 €

Total 1 195 000 €

Dépenses d'investissement HT

001 DEFICIT Investissement	6 655.96 €
3351-040 Terrains	240 000 €
3354-040 Etude	45 000 €
33586-040 Frais financiers	5 000 €
3355-040 Travaux	500 000 €

Total : 806 655.96 €

Recettes d'investissement HT

1641 Emprunt	406 655.96 €
3555-040 Terrains vendus	400 000.00 €

Total : 806 655.96 €

Adopté à l'unanimité**8) TRAVAUX EN REGIE – MUR D'ENCEINTE ECOLE PAUL GARANDEAU**

Monsieur le maire expose :

Les travaux vont être réalisés à l'école primaire Paul Garandeaude par les agents municipaux dans le cadre des travaux en régie, à savoir la peinture du mur d'enceinte extérieur.

Le montant estimé pour l'achat des fournitures dans le cadre de cette opération s'élève à 800 €.

Il est proposé au Conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT :

- **D'IMPUTER** directement à la section d'investissement les achats de fournitures nécessaires à ces travaux pour un montant estimé de 800 € sur le compte 2313.

Adopté à l'unanimité**9) DENOMINATION DE RUE LOTISSEMENT TERRE DU PINIER**

Monsieur le maire explique que par délibération en date du 28 février 2023 le Conseil municipal a dénommé les rues du nouveau lotissement en cours de viabilisation :

- Rue du verger pour la voie nouvellement créée pour desservir le lotissement.
- Rue des cerisiers pour l'amorce de voie en fond de lotissement qui devra desservir la seconde tranche si besoin.

Or, la commune de Saint- Sulpice-de-Cognac a déjà une rue dénommée rue du grand verger. Dans l'éventualité de la création d'une commune nouvelle il est pertinent d'éviter de créer des doublons sources de difficultés futures.

Il est donc proposé au Conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT :

- **DE MODIFIER** le nom de la voie nouvellement créer comme suit :
 - Rue des fruitiers la voie nouvellement créée pour desservir le lotissement.
 - Rue des cerisiers pour l'amorce de voie en fond de lotissement qui devra desservir la seconde tranche.

Adopté à l'unanimité

10) VALIDATION DE LA SAISON CULTURELLE 2023-2024 ET TARIFICATION DES SPECTACLES.

Monsieur le maire expose :

Le comité de pilotage de l'ABACA a proposé la programmation de la saison culturelle 2023-2024.

La saison comprendra 5 spectacles entre le 29 septembre 2023 et mai 2024.

Il revient au Conseil municipal de valider le budget prévisionnel et de déterminer la tarification de chaque spectacle.

Le budget de la saison s'élève à 57 958.63 €. Il est décomposé en 2 parties :

Le budget artistique pour 46 000 € et le budget logistique et technique pour 11958.63 €

La tarification par spectacle proposée est la suivante :

- Un dîner d'adieu, le 29 septembre 2023
Tarif normal : 35 € ; Tarif réduit et CE : 30 € ;
- Mentissa, le 25 novembre 2023
Tarif normal : 20 € ; Tarif réduit et CE : 18 € ;
- Soirée Feux le 25 mars 2023
Tarif normal : 8 € ; Tarif réduit enfant : 5 € ;
- Laura LAUNE :
Tarif normal : 35€ ; Tarif réduit et CE : 30 € ;

Il est proposé au Conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT :

- **D'ADOPTER** le budget de la saison culturelle 2023-2024.
- **D'ADOPTER** la tarification proposée.
- **DE PRECISER** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité